

# MISSION TRANSACTION + LOCATION IMMOBILIERE

Tarifs maximums applicables à compter du 15 Septembre 2014



## TRANSACTION VENTE ACHAT

Intermédiaire entre vendeur et acheteur pour la vente ou l'achat d'un bien immobilier sur le montant du prix de vente

Jusqu'à 50.000 € .....	8.33 % H.T (+ TVA 20 %) = 10 % TTC
	Forfait minimum de 4.000 euros TTC
De 50.001 € à 75.000 €.....	7.50 % H.T (+ TVA 20 %) = 9 % TTC
De 75.001 € à 120.000 € .....	6.66 % H.T (+ TVA 20 %) = 8 % TTC
De 120.001 € à 200.000 € .....	5.83 % H.T (+ TVA 20 %) = 7 % TTC
De 200.001 € à 300.000 € .....	5.00 % H.T (+ TVA 20 %) = 6 % TTC
Au-delà de 300.001 € .....	4.16 % H.T (+ TVA 20 %) = 5 % TTC

Les honoraires sont à la charge du Mandant

### **Estimation, Avis de Valeur avec Etude Comparative de Marché \***

100 € HT (TVA en vigueur 20 %) = 120.00 euros TTC

\* estimation gratuite dans le cadre d'une mise en vente, pour tout autre motif nous consulter

## TRANSACTION LOCATION

Intermédiaire dans la location d'un bien immobilier

### • **Location de locaux vides ou meublés pour Habitation Principale ou secondaire**

- a) Entremise et négociation – Actions commerciales  
3,5 % HT (TVA en vigueur 20 %) = 4.20 % TTC calculé sur le loyer annuel  
(A la charge du bailleur)
- b) Visite – Montage dossier – Rédaction Bail  
6.66 € HT (TVA en vigueur 20 %) = 8,00 € TTC le m<sup>2</sup> (application loi ALUR)  
(A part égale, locataire et bailleur)
- c) Rédaction état des lieux d'entrée  
2.50 € HT (TVA en vigueur 20 %) = 3,00 € TTC le m<sup>2</sup> (application loi ALUR)  
(A part égale, locataire et bailleur)  
(HONORAIRES plafonnés à 1 mois de loyer par parties)

### • **Location de locaux autre qu'habitation**

Montage du dossier – Rédaction des Actes

1 mois de loyer avec minimum de perception  
de 79.16 € HT (TVA en vigueur 20 %) = 95.00 € TTC  
(A la charge du preneur)

### • **Location de locaux Professionnels ou Commerciaux**

- a) Recherche du locataire – Visite – Négociation  
7% HT (TVA en vigueur 20 %) = 8.40 % TTC calculé sur le loyer annuel
- b) Montage du dossier – Rédaction des Actes  
Forfait : 500.00 € HT (TVA en vigueur 20 %) = 600.00 € TTC  
(A la charge du preneur)

ORPI MARCHAIS IMMOBILIER : Agence PERPIGNAN 12 Avenue du Général Leclerc tél : 04 68 503 503

S.A.R.L. au capital de 7 622 € - Siège social : 1bis Avenue du Festival 66500 PRADES RCS PERPIGNAN B 40091134300046

Cartes Prof : TG 66-2011-29 délivrée par la préfecture des Pyrénées Orientales Garantie financière : CREDIT AGRICOLE SUD MEDITERRANEE

# MISSION TRANSACTION + LOCATION IMMOBILIERE

Tarifs maximums applicables à compter du 15 Septembre 2014



**Dans le cadre de sa mission de location, Marchais Immobilier Gestion** recherche un candidat locataire, assure les visites, le montage du dossier du candidat locataire, rédige les actes et effectue l'entrée du locataire dans les lieux.  
Pour cette mission Marchais Immobilier Gestion percevra une rémunération spécifique, à savoir

## • Location de locaux vides ou meublés pour Habitation Principale ou secondaire

- d) Entremise et négociation – Actions commerciales  
3,5 % HT (TVA en vigueur 20 %) = 4.20 % TTC calculé sur le loyer annuel  
(A la charge du bailleur)
- e) Visite – Montage dossier – Rédaction Bail  
6.66 € HT (TVA en vigueur 20 %) = 8,00 € TTC le m<sup>2</sup> (application loi ALUR)  
(A part égale, locataire et bailleur)
- f) Rédaction état des lieux d'entrée  
2.50 € HT (TVA en vigueur 20 %) = 3,00 € TTC le m<sup>2</sup> (application loi ALUR)  
(A part égale, locataire et bailleur)  
(HONORAIRES plafonnés à 1 mois de loyer par parties)

## • Location de locaux autre qu'habitation

Montage du dossier – Rédaction des Actes  
1 mois de loyer avec minimum de perception  
de 79.16 € HT (TVA en vigueur 20 %) = 95.00 € TTC  
(A la charge du preneur)

## • Location de locaux Professionnels ou Commerciaux

- c) Recherche du locataire – Visite – Négociation  
7% HT (TVA en vigueur 20 %) = 8.40 % TTC calculé sur le loyer annuel
- d) Montage du dossier – Rédaction des Actes  
Forfait : 500.00 € HT (TVA en vigueur 20 %) = 600.00 € TTC  
(A la charge du preneur)

**Dans le cadre de sa mission de gestion courante, Marchais Immobilier Gestion** gère le bien pour le compte du bailleur.  
Sa mission portera sur la gestion Administrative, Juridique, Comptable, Financière et technique du bien immobilier, en application et dans les limites et conditions prévues au mandat de gestion.

Pour cette mission de gestion courante, Marchais Immobilier Gestion percevra des honoraires de gestion, à savoir :

**PACK BRONZE** 6,90 % HT (TVA en vigueur 20 %) = 8.28 %TTC  
**PACK ARGENT** 7,70 % HT (TVA en vigueur 20 %) = 9.24 %TTC  
**PACK OR** 8,30 % HT (TVA en vigueur 20 %) = 9.96 %TTC  
(Voir conditions des packs en agence)

Calculés sur le montant des sommes dues par le locataire en application du bail, ainsi que des sommes encaissées à titre d'indemnités, subventions, ou autres  
Avec un minimum de perception d'honoraires de gestion courante annuels de

295.00 € HT (TVA en vigueur 20 %) = 354 € TTC  
Les honoraires de gestion sont à la charge du Mandant

## Estimation, Avis de Valeur avec Etude Comparative de Marché \*

100 € HT (TVA en vigueur 20 %) = 120.00 euros TTC

\* estimation gratuite dans le cadre d'une mise en location, pour tout autre motif nous consulter